# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 24 septembre 2015 1.5

## ADMINISTRATION GENERALE

**DEPLACEMENT D'ELUS DANS LE CADRE D'UNE REUNION**

**RELATIVE A L'URBANISME COMMERCIAL**

**APPROBATION D'UN MANDAT SPECIAL**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

**"**Dans le cadre de l'urbanisme commercial et de l'évolution des orientations en la matière, Jean-Luc CHERVIN, maire de Riorges, doit participer à une réunion organisée mardi 22 septembre 2015 à 14h30 à Paris (75015) avec monsieur Maurice BANSAY, président de APSYS Groupe.

Il sera accompagné de Roland DEVIS et Bernard JAYOL, conseillers municipaux.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. donne mandat spécial à Jean-Luc Chervin, maire, Roland Devis et Bernard Jayol, conseiller municipaux, pour représenter la ville de Riorges à cette réunion du 22 septembre 2015 ;
2. accepte la prise en charge, par la commune, des frais de déplacement ;
3. accepte également le remboursement des frais de restauration aux frais réels sur présentation de justificatifs;
4. dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.